



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E70988

VALABLE JUSQU'AU

14/06/2026

ÉDITÉ LE

16/06/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1985

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 10/06/2025
7 622

Raison sociale : VILLENEUVE CHAUFFAGE

8 PLACE DE VERDUN
59650 VILLENEUVE-D'ASCQ

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LILLE 33244080900025

Siret : 332 440 809 00025

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 30788K

Assurance Responsabilité Travaux :

GAN 171202584

Assurance Responsabilité Civile :

GAN 171202584

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2025

Téléphone : 03 20 05 23 23

Portable : 07 87 83 34 85

Fax : 03 20 05 91 57

Site Internet :

E-mail : villeneuvechauffagekz@gmail.com

Responsabilité légale :

VILLENEUVE CHAUFFAGE (332 440 809) / MOUTIEZ JEAN-CHARLES DIRECTEUR GÉNÉRAL / ZOUAGHI KARIM PRÉSIDENT

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	06/04/2022
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	24/05/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	29/06/2022
5261	Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	05/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	29/06/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	29/06/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.